

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 92 (1965)
Heft: 3-4

Artikel: Du berceau à la tombe
Autor: Surdez, Jules
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233883>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

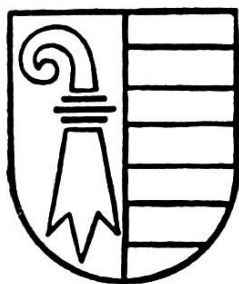
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Du berceau à la tombe

par Jules Surdez.

Ce que l'on se complâit à nommer superstition est l'expression du sens dramatique du peuple qu'on retrouve dans les contes facétieux de Bonfol¹ et autres, ainsi que dans les « secrets » des meiges et les formules cabalistiques.

Une sommaire vue d'ensemble d'un folklore régional nécessite la connaissance du langage populaire des gens au milieu desquels on a vécu longtemps et familièrement.

Je ne donnerai aujourd'hui qu'un rapide coup d'œil sur quelques survivances des us et croyances d'autrefois. J'ai eu l'occasion de voir, à la Montagne-des-Bois, un de ces sachets que l'on plaçait sous le coussin d'une parturiente pour en hâter la délivrance.

Le talisman qu'il contenait était une prière magique n'étant qu'un gribouillis de mots français, latins et patois. L'indécence de ce document, quoique débridée, n'effaroucha nullement la « bonne femme »² qui me le lut en riant à gorge déployée.

Dans une famille de la Haute Ajoie, on avait encore la coutume, vers la fin du siècle passé, de voiler durant quelques jours les yeux d'un nouveau-né, pour qu'il ne fût point précocement instruit, avant la nubilité.

J'ai encore pu connaître le dernier meunier de l'ancien moulin des Royes, dans la région marécageuse des Rouges-Terres.

Il conseillait à son muletier, m'a-t-on dit, de ne point cingler de coups de fouet les « cieuletons »³ qui viendraient voltiger autour de lui, car il se pourrait qu'ils fussent les âmes de petits enfants morts sans avoir été baptisés.

Un noctambule aviné, qui avait piétiné un feu follet, tournoyant autour de lui, près du Grand Etang⁴ de Bonfol, remarqua, le soir, que les semelles de ses bottes étaient ensanglantées.

Il s'imagina avoir écrasé l'âme de son père et en fut si affecté qu'il alla se jeter dans le Petit Etang.

« Compère et commère runnès, vote fieû veut trépessè »⁵, criait autrefois la marmaille au parrain et à la marraine, au sortir de l'église, lorsqu'ils se montraient trop chiches, en leur jetant des sous ou des « naïlles »⁶. Comme il arriva que le filleul⁷ mourut peu après, dans une paroisse franc-montagnarde, il fut désormais défendu aux enfants d'injurier ainsi ceux qui venaient de « tenir »⁸ un petit enfant sur les fonts baptismaux.

Dans mon enfance, sur les rives du Doubs, certaines personnes prenaient plaisir à « faire voir le diable » aux petits enfants. Elles leur demandaient de mettre les mains sur la tête, les doigts dressés, les paumes l'une contre l'autre. Posté derrière le patient, le plaisantin lui mordillait les doigts.

C'est ainsi que j'ai pu moi-même « voir de diable ». Ce n'est que beaucoup plus tard, hélas, que je fus à même de le

tirer par la queue et (je frémis en le racontant) de le voir dans ma bourse. Je ne donnai, toutefois, pas dans le panneau quand on tenta de me « faire voir la Suisse » et mon « papon »⁹ en me soulevant de terre par les mâchoires ou les oreilles.

Pour savoir dans combien d'années ils se marieront, les garçons et les filles de quelques hameaux isolés rauraciens font rouler secrètement des pierres, du haut en bas d'une glissoire¹⁰, et comptent les bonds qu'elles font avant d'aller s'immobiliser contre quelque obstacle.

Quand un amoureux de la Courtine de Bellelay se rendait autrefois à la veillée, le dimanche soir, il distinguait quelquefois, dans la nuit tombante, un vieux balai appuyé, le manche en bas, contre la porte d'entrée de la maison de la jeune fille qu'il désirait fréquenter assidûment. Celle-ci lui signifiait ainsi discrètement de renoncer à lui faire la cour. Comme il n'ignorait pas qu'il serait inutile d'insister, il saisissait rageusement le balai, le jetait sur le tas de fumier, puis s'en allait en « laoutant »¹¹ de toutes les forces de sa voix.

Un ancien « brisac »¹², ou marieur de la Montagne-des-Bois¹³, faisait ainsi part du prochain mariage des fiancés, auxquels il avait prêté ses bons offices : « Vos êtes proiye és naces di Yâde di Peû et de lai Djeanne di Cèneu, que se feraint en tchairat, le sainmedi de lai Saint-Maitchin »¹⁴. (Vous êtes invités aux noces de la Jeanne du Cerneux¹⁵ et de Claude du Peu¹⁶, qui se feront en voiture, le samedi de la Saint-Martin...)

Le père de la mariée, au début du siècle passé, avait encore coutume en maints lieux, au retour de l'église, de dire aux jeunes et heureux époux : « Puërêtes in pô mes afaints, pouêche qu'è n'âdré pe long que vos se beillerès en voidjé qu'an n'on pe encoué tot, puèrè â bré » (pleurez un peu, mes enfants, parce que vous

ne tarderez pas à vous rendre compte que l'on n'a pas encore suffisamment pleuré dans le berceau). La jeune épouse, puis les deux mères et les autres invités fondaient en larmes, tandis que les hom-

Visitez sans engagement notre grande exposition de meubles **1600 m²** d'exposition :

FABRIQUE JURASSIENNE DE

MEUBLES
DELEMONT

Rue Maltière 2

Tél. (066) 2 16 16

Po to ço que vos â nécessaire
ai n'y é qu'enne boënnè aidrasse :

Gonset

Delémont Téléphone (066) 2 14 96



Chic
Confort
Élégance
Résistance
avec :

MARTINOLI

Chaussures _____ réparations
DELEMONT Téléphone (066) 2 11 88

mes se mettaient à renifler, en baissant la tête.

Lorsqu'un des habitants de la ferme est décédé, on s'empresse encore, dans certaines familles, d'arrêter l'horloge du « poille »¹⁷, et d'ôter, dans les étables, les sonnailles des vaches.

Suivant la voix grave ou aiguë de la cloche sonnant le glas, selon le tintement ou la sonnerie faite à la volée, les gens apprennent la mort d'un homme, d'une femme, d'un garçon, d'une fille, d'un enfant de leur paroisse.

Une « fôle »¹⁸ nous permet de croire qu'il y eut autrefois, en Ajoie, des pleureuses attitrées chargées des lamentations rituelles aux obsèques. L'une d'entre elles ayant entrecoupé ses pleurs de louanges dithyrambiques, à l'adresse d'une épouse défunte, le mari s'écria : « Qu'ât-ce te dis, véye dgenâtche ? Elle m'é fait ai couenniâtre en l'aivance les djoues de l'enfiè »¹⁹.

Tant de gens prétendent avoir vu des spectres qu'on en vient à se demander si elles n'ont pas pris l'apparence pour la réalité. Elles n'avaient pourtant qu'à dire, aux âmes en peine que sont les revenants : « Due te paidjeune !... ou Due te beilleuche ses djoues » (Dieu te pardonne !... ou Dieu te donne ses joies !)

¹ du Peuchatte, ou des Cueffates ; ² bouenne fanne, sage-femme ; ³ feux follets ; ⁴ lai grösse étain(g), lai petête étain(g) ; ⁵ parrain et marraine ruinés, votre filleul(e) trépassera ; ⁶ des dragées ; ⁷ le fieû, lai fieûle ; ⁸ d'en être le parrain et la marraine ; ⁹ le grand-père, l'aïeul ; ¹⁰ d'in dgé ; ¹¹ en jodelant ; ¹² marieur, celui qui s'est chargé des démarches préliminaires d'un mariage ; ¹³ des Franches-Montagnes ; ¹⁴ Vous êtes invité au mariage du Claude de la « Montagne » et ¹⁵ de la Jeanne de l'Essert ; ¹⁶ voir 14 ; ¹⁷ chambre du poêle ; ¹⁸ un conte fantastique ; ¹⁹ Elle m'a fait connaître prématurément les joies de l'enfer.

PROVERBES PATOIS JURASSIENS

recueillis par Jules Surdez (Suite)

Tiaind qu'èls en aint ai sô, les dgeais diant que les celièjes sont fières. (*Quand ils en sont rassasiés, les geais disent que les cerises sont aigres.*)

Tiaind qu'an on vu trâs bés mois d'avri, an se peut aippointie (ou aipprâte) ai mœuri. (*Quand on a vu trois beaux mois d'avril, on peut se préparer à mourir.*)

E fât in fô po botè lai grêche dains le brue et peus in raissis (ou in saidge) poy botè lai sâ. (*Il faut un fou pour mettre la graisse dans le bouillon (ou la soupe) et un sage pour y mettre le sel.*)

Les rois maindgeant les tchaivats. (*Les âprons (rois : poissons de 15 cm. ressemblant à de grands chabots) mangent (?) les chabots.*)

An lai Sînt Maitchîn, les vaitches â yîn. (*A la St-Martin, les vaches au lien (à l'étable).*)

S'è pieût an lai Pentecôte, léche des rouëtches dains lai côte. (*S'il pleut à la Pentecôte, laisse des liens (verges de noisetier, etc.) dans la côte.*)

Les boiyouz veniant pus véyes que les médicîns. (*Les buveurs deviennent plus vieux que les médecins.*)

AMIS ROMANDS

qui venez à Lausanne

Pour bien manger...

à peu de frais... !

LE LANDOR

bat tous les records !...

Chez cet ami Robert Rappaz

Rue du Tunnel 1 (près de la Riponne)